

TENNIS



MUNICIPAUX

Formulaire d'inscription saison 2022/2023

Toute personne souhaitant jouer sur les courts de Tennis Municipaux doit être en possession d'une carte annuelle selon les tarifs en vigueur. Sans l'achat préalable de cette carte, il ne vous sera pas possible de vous inscrire au *Tennis Club Wissous 91*.

OÙ ET QUAND S'INSCRIRE ?

FORUM DES ASSOCIATIONS

- Dimanche 4 septembre, de 10h à 13h et de 14h à 18h
*Tennis Municipaux
Parc du Château Gaillard*

CENTRE OMNISPORTS DU CUCHERON

- Samedi 3 septembre de 9h à 12h et de 13h à 15h30
- À partir du 6 septembre du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h (permanences les mardis jusqu'à 19h30 jusqu'au 18 octobre inclus).

DOCUMENTS À FOURNIR

- Formulaire d'inscription ci-dessous rempli (un par personne)
- Justificatif de domicile de moins d'un an
- Chèque de règlement d'un montant de (*voir tarifs au verso*) à l'ordre du Trésor Public.

Merci de remplir le formulaire lisiblement, avec l'ensemble des renseignements demandés ci-dessous. Pour les adhérents des années précédentes, merci d'actualiser vos informations.

M. / Mme / Mlle (*rayez les mentions inutiles*) Né(e) le (jj/mm/aa) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. port : Tél. fixe :

Mail :

Si mineur :

Nom du père : Nom de la mère :

Prénom du père : Prénom de la mère :

Portable père : Portable mère :

Disposez-vous d'une carte d'accès aux tennis municipaux : oui non N° de la carte :

Pour rappel, cette carte est nominative, seul son titulaire peut jouer sur les terrains.

TARIFS SAISON 2022/2023



Forfait accès	Tarifs annuels	Tarifs annuels minorés* (saison 2021/2022)
Jeunes Wissoussiens	95€	80€
Adultes Wissoussiens	145€	123€
Jeunes extérieurs à Wissous	195€	180€
Adultes extérieurs à Wissous	285€	265€

*Le tarif minoré était exceptionnellement appliqué aux personnes ayant réglé leur forfait pour la saison 2020/2021 et qui souhaitaient le renouveler pour l'année 2021/2022. La minoration n'est pas reconduite pour la saison 2022/2023.

En cas de perte, 7€ vous sera facturé pour l'attribution d'une nouvelle carte.

À NOTER

- ▶ L'adhésion et la remise du badge ne seront effectuées qu'à réception du dossier complet.
- ▶ Les règlements en chèques vacances ou espèces ne sont pas acceptés.
- ▶ Tout courrier postal doit être adressé en mairie (Commune de Wissous, place de la Libération, CS 26502 91321 Wissous Cedex).

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

MODE DE RÈGLEMENT

uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public (une seule carte par règlement)

Banque :

N° du chèque : Montant :

INFORMATIONS NOUVELLE CARTE

Numéro carte : Délivrée le :

Par le régisseur :



Service des Sports

Centre Omnisports du Cucheron
25, rue Guillaume Bigourdan
91320 Wissous
01 69 20 42 43
servicedessports@wissous.fr

